

e) L'usage de la chape n'est exigé que pour la bénédiction avec l'ostensoir.

Telles sont les prescriptions liturgiques qui règlent l'exercice du Saint-Rosaire. Il restera à présenter les indulgences accordées à ces pieux exercices.

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

SŒURS DE NOTRE-DAME DE CHARITE DU BON-PASTEUR

Cérémonie de vêtue et de profession

LE 12 septembre, M. le curé J.-G. Payette, présidait une cérémonie de profession et de vêtue dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur, 64, rue Sherbrooke-Est.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Yvonne Payette, de l'Épiphanie, dite Soeur Marie-de-la-Rédemption; Adèle Lemoine, des Trois-Rivières, dite Soeur Marie-de-Sainte-Irène; Ida Labelle, de Montréal, dite Soeur Marie-Euphrasie-du-Bon-Pasteur.

Ont prononcé les vœux temporaires : Soeurs Marie-Gertrude-du-Saint-Sacrement, Marie-Ange-du-Saint-Sacrement, Marie-de-Sainte-Catherine-de-Gênes, Marie de Saint-Pascal-Baylon, Marie de la Sainte-Enfance-de-Marie.

L'allocution de circonstance a été faite par le R. Père Alexandre, o. f. m., et le saint sacrifice a été célébré par M. l'abbé H. Labelle, frère d'une des nouvelles novices.
